

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 décembre 2013**  
~~~~~

**REPRISE DES IMMOBILISATIONS ET DE L'EXCÉDENT DE TRÉSORERIE
ASSOCIATION "CHRYSALIDES ET PAPILLONS" DE SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 décembre 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean FABRE suppléant de Mme Agnès CONSTANT

Procurations : M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ à M. Jean-Marcel JOVER, M. Jean Pierre VANLUGGENE à M. Claude CARCELLER, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, M. Frédéric GREZES, M. David CABLAT, Mme Catherine ~~OSIEN~~, Monsieur Christian DOUCE

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Sébastien LAINE

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-I-1607 du 19 juillet 2012 portant modification des statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, compétence Petite enfance, enfance et jeunesse ;

Vu la définition de la compétence enfance-jeunesse ;

Vu la décision du conseil d'administration de l'association du 5 mars 2012 exprimant le souhait d'un transfert de gestion de la crèche vers la CCVH ;

Vu l'assemblée générale extraordinaire de l'association du 31 août 2012 actant le transfert de gestion de la crèche au 1^{er} septembre 2012 ;

Vu l'assemblée générale de l'association du 25 juin 2013 approuvant les comptes de l'association pour l'année 2012 et autorisant son Président à régler le sort des biens mobiliers et l'excédent de trésorerie dans le cadre de la reprise de l'activité d'accueil du jeune enfant par la CCVH ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2012 actant la reprise en régie des activités associatives via la modification du tableau des effectifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-21 et L5211-2 du CGCT ;

Vu la délibération du 21 novembre 2011 par laquelle le Conseil communautaire a proposé la modification des statuts de la Communauté de communes dans le domaine de la « Petite enfance, enfance et Jeunesse »,

Vu que cette prise de compétence a été approuvée par les conseils municipaux des communes membres, puis actée par arrêté préfectoral n° 2012-I-1607 du 19 juillet 2012,

Vu que suite à la volonté exprimée par les associations gestionnaires de l'accueil des jeunes enfants sur le territoire intercommunal, et notamment l'association « Chrysalides et Papillons » à St-André-de-Sangonis, ces structures d'accueil ont fait l'objet d'une reprise en régie par la communauté de communes,

Considérant qu'il s'agit de finaliser les dernières modalités financières de cette reprise,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, consistant dans la reprise par la communauté de communes des immobilisations de l'association "Chrysalides et Papillons" à l'euro symbolique et de l'excédent de trésorerie pour un montant de 75 522,42 € euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 919 le 17/12/13

Publication le 17/12/13

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17/12/13

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20131216-lmc165025-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



ENREGISTRÉ LE

17 DEC. 2013

**SOUS PRÉFECTURE
DE LODEVÉ (34)**

Convention de reprise des biens mobiliers et de l'excédent de trésorerie
Dans le cadre de la reprise de l'activité de l'association « Chrysalides et Papillons » par la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Etablie contradictoirement entre :

D'une part, l'association « Chrysalides et Papillons », représentée par sa présidente, Madame MARQUES Isabelle, dûment habilitée, ci-après désignée « l'association»

Et,

D'autre part, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, représentée par son président, Monsieur VILLARET Louis, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après désigné « la CCVH ».

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, compétence Petite enfance, enfance et jeunesse ;

Vu la définition de la compétence enfance-jeunesse,

Vu la décision du conseil d'administration de l'association du 5 mars 2012 exprimant le souhait d'un transfert de gestion de la crèche vers la CCVH ;

Vu l'assemblée générale extraordinaire de l'association du 31 août 2012 actant le transfert de gestion de la crèche au 1^{er} septembre 2012 et le transfert du fond de roulement vers la CCVH;

Vu l'assemblée générale de l'association du 25 juin 2013 approuvant les comptes de l'association pour l'année 2012 et autorisant sa présidente à régler le sort des biens mobiliers et l'excédent de trésorerie dans le cadre de la reprise de l'activité d'accueil du jeune enfant par la CCVH ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2012 actant la reprise en régie des activités associatives via la modification du tableau des effectifs ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 décembre autorisant le président à régler les affaires relatives à la reprise des biens mobiliers et l'excédent de trésorerie des associations dans le cadre de la reprise en régie directe des activités associatives d'accueil du jeune enfant ;

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet de définir la liste des biens qui font l'objet d'une reprise par la CCVH dans le cadre de l'activité de gestion des structures d'accueil du jeune enfant. Cette reprise concerne les biens mobiliers de la structure d'accueil située sur la commune de Saint-André-de-Sangonis.

La convention a également pour objet de régler le sort de l'excédent de trésorerie de l'association.

En tout état de cause, la convention n'a pas pour objet d'organiser la transmission universelle du patrimoine de l'association vers la CCVH.

Article 2 – Conditions de reprise

2.1 Actifs transférés - immobilisations :

L'association transfère à l'euro symbolique à la CCVH, qui les accepte, les biens mobiliers antérieurement acquis et nécessaires à l'activité d'accueil du jeune enfant. Ces biens sont acceptés par la CCVH en l'état où ils se trouvaient au moment de la signature des présentes et deviennent l'entière propriété de la CCVH.

Ces biens mobiliers correspondent à un actif net comptable de 15 388.48 € au 31/08/2012 (cf. article 3).

La CCVH fera ensuite son affaire du remplacement des biens devenues obsolètes/détériorés, tout comme les achats nouveaux de mobiliers nécessaires à l'exécution du service public.

2.2 Actif net transféré et excédent d'exercice :

L'association transfère à la CCVH un actif net au 31 août 2012 de 72 909.16 euros. Cet actif net correspond aux éléments d'actif transmis sous déduction des éléments de passif transmis relatifs à l'activité de la structure d'accueil et arrêté à la date du transfert.

A la date de signature de la convention, l'association s'engage à procéder à un virement de son compte de trésorerie au bénéfice de la CCVH pour un montant de 75 522.42 euros, selon le détail présenté à l'article 4.

L'association atteste, que la somme est disponible sur un compte de trésorerie et qu'à la signature de cette convention par les deux parties, un virement au bénéfice de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault sera réalisé.

La présente reprise sera constatée comptablement par les Trésoriers de Gignac et de Clermont l'Hérault.

Article 3 - Description de la valeur nette des immobilisations transférées

CHRYSALIDES ET PAPILLONS

Liste des immobilisations

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Mode	Durée en mois	Cumul Linéaire	Cumul Dégressif	Cumul Dérégatoire	Cumul Amortissement	Cumul Dépréciation	Cumul Reprise	Valeur Nette Comptable
Compte n° 21541											
IM000001											
SOFT EAU OMOSEUR	12/12/2006	2 104,96 L		60	2 104,96	2 104,96		2 104,96			
IM000008											
SAB COMPUTER	26/11/2009	646,00 L		36	646,00	595,18		646,00			
IM000009											
ABELIUM POINTEUSE	06/08/2010	997,46 L		36	798,90	687,77		798,90			198,56
IM000012											
IMPRIMANTE MULTIFONCTION	07/11/2011	579,99 L		36	222,33	157,71		222,33			357,66
IM000013											
LAVE VAISSELLE	12/12/2011	2 451,80 L		60	516,24	352,34		516,24			1 935,56
IM000014											
LAVE LINGE	14/12/2011	2 691,00 L		60	563,62	383,73		563,62			2 127,38
IM000015											
SECHE LINGE	09/08/2012	2 376,45 L		36	312,46	49,56		312,46			2 063,99
IM000016											
ROBOT KENWOOD	29/08/2012	1 239,00 L		36	139,96	3,36		139,96			1 099,04
IM000017											
ACPL 30	31/08/2012	584,84 L		36	65,52	2,05		65,52			519,32
Total 21541		13 671,50			5 369,99	4 336,66		5 369,99			8 301,51

Compte n° 2181

Convention de reprise des biens mobiliers et de l'excédent de trésorerie Multi-accueil « Chrysalides et Papillons »

Sise sur la commune de Saint-André-de-Sangonis

CHRYSLIDES ET PAPILLONS

Liste des immobilisations

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Designation	Date d'achat	Prix d'achat	Mode	Durée en mois	Cumul Linéaire	Cumul Dégressif	Cumul Dérogatoire	Cumul Amortissement	Cumul Dépréciation	Cumul Reprise	Valeur Nette Comptable
IM000002											
ATELIER 19 STORES ENROULEURS	01/01/2007	4 919,06 L	L	60	4 919,06	4 919,06		4 919,06			
IM000003											
MR BRICOLAGE CHALET	02/07/2007	1 529,00 L	L	60	1 527,97	1 527,97		1 527,97			1,03
IM000004											
DAVID STEINFELD AIRE DE JEUX	27/07/2007	9 448,40 L	L	60	9 448,40	9 448,40		9 448,40			
IM000011											
L'ART DE FER PERGOLA	22/05/2011	3 000,00 L	L	60	965,00	764,45		965,00			2 035,00
IM000018											
BASEVILLE STORES	31/08/2012	2 350,14									
IM000019											
MET ENERGIE	31/08/2012	1 466,92									
Total 2181		22 713,52			16 860,43	16 659,88		16 860,43			2 036,03
Total général		36 385,02			22 230,42	20 996,54		22 230,42			10 337,54

Valeur nette comptable au 31/08/2012

36 385,02 - 20 996,54 = 15 388,48 €



KPMG Entreprises
Secteur non marchand
Languedoc Cévennes
Parc EUREKA 251 rue Euclide
CS 79516
34960 Montpellier Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 10
Site internet : www.kpmg.fr

“Chrysalides et Papillons”
Association de Loi 1901

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012
“Chrysalides et Papillons”
Association de Loi 1901
Maison de la petite enfance - 19, rue des Aigues vives - 34725
Saint André de Sangonis
Ce rapport contient 10 pages
Référence : fg.bi.2406



KPMG Entreprises
Secteur non marchand
Languedoc Cévennes
Parc EUREKA 251 rue Euclide
CS 79516
34960 Montpellier Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 10
Site internet : www.kpmg.fr

“Chrysalides et Papillons” Association de Loi 1901

Siège social : Maison de la petite enfance - 19, rue des Aigues vives - 34725 Saint André de Sangonis

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 10 Juin 2013 un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder à la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 21 Juin 2013, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « Chrysalides et Papillons », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

L'assemblée générale extraordinaire de l'association a approuvé, en date du 31 août 2012, le principe du transfert de sa structure d'accueil petite enfance à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, à effet au 1^{er} septembre 2012.

L'actif net transféré de cet établissement, sur la base de la situation comptable au 31 août 2012 établie par l'association, s'élève à 72 909 €, compte tenu du déficit de 45 675 € enregistré sur les 8 mois d'exploitation en 2012 par l'association.

En l'absence de convention écrite, nous n'avons pas l'assurance de l'accord contradictoire des parties sur le montant de l'actif net transféré de 72 909 €.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

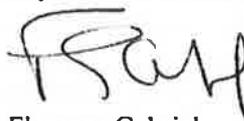
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Montpellier, le 24 juin 2013

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Florence Gabriel

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

LIBELLES	ACTIF BRUT	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	ACTIF NET	
			2012	2011
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				10 238
Terrain				
Constructions				
Installations, matériel & outillage techniques				6 368
Autres immobilisations corporelles				3 870
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières	698		698	323
TOTAL I	698		698	10 561
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Stocks & En-cours				
Avances & acomptes versés sur commandes				8 871
Créances familles et comptes rattachés				64 946
Autres créances	64		64	
Disponibilités	88 574		88 574	128 371
TOTAL II	88 638		88 638	202 188
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>				
<u>TOTAL GENERAL I + II + III</u>	89 336		89 336	212 749

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

LIBELLE	2012	2011
<u>FONDS PROPRES</u>		
Fonds associatif sans droit de reprise	5 672	23 091
Réserves		
Report à nouveau		104 026
Résultat de l'exercice	865	21 566
TOTAL I	6 536	148 683
<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</u>		194
TOTAL II		194
<u>DETTES</u>		
Emprunts & dettes assimilées		
Avances & acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés		17 809
Dettes fiscales & sociales	82 799	46 062
Autres dettes		
TOTAL III	82 799	63 871
<u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>		
<u>TOTAL GENERAL I + II + III +IV+V</u>	89 336	212 749

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

LIBELLE	2012	2011
<u>RECETTES</u>		
Prestations de services	50 862	69 841
Produits des activités annexes	2 223	2 689
Subventions de fonctionnement	195 151	316 752
Autres produits	17 279	18 561
TOTAL I	265 515	407 842
<u>DEPENSES</u>		
Achats	19 519	27 763
Services extérieurs	28 681	26 160
Impôts, taxes & versements assimilés	13 455	12 408
Charges de personnel	247 643	334 863
Autres charges de gestion courante	1	7
TOTAL II	309 299	401 201
Dotations aux amortissements & provisions Reprise dotations aux Amortissements & Prov.	2 867	4 571
RESULTAT D'EXPLOITATION TOTAL I - II	-46 651	2 069
<u>RESULTAT FINANCIER</u>		
Produits financiers	496	566
Charges financières	16	125
TOTAL III	481	441
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>		
Produits exceptionnels	48 219	19 535
Charges exceptionnelles	1 185	479
TOTAL IV	47 035	19 055
<u>RESULTAT EXCEDENT (+) OU DEFICIT (-)</u>	865	21 566

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Les Etats Financiers de l'Association se composent :

- du bilan,
- du compte de résultat,
- de l'annexe.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel, les comptes de l'exercice précédent.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement 99-03 et ses règlements modifiés ainsi que le règlement 99-01 applicable aux associations.

Faits marquants de l'exercice :

Par délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2010, la Communauté de Communes a pris la compétence petite enfance sur le territoire de la Vallée de l'Hérault et a complété ses statuts par délibération du 21 novembre 2011, en intégrant de nouvelles actions relatives à la petite enfance avec en l'occurrence la gestion d'équipements d'accueil de jeunes enfants et la substitution aux communes dans l'accompagnement des équipements d'accueil du jeune enfant associatifs à compter du 1^{er} septembre 2012. Elle a ainsi proposé de gérer en régie directe l'établissement multi accueil de jeunes enfants Chrysalides et Papillons à la date du 1^{er} septembre 2012.

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2012, l'association Chrysalides et Papillons a donné son accord pour le transfert de gestion de la structure multi accueil, au 1^{er} septembre 2012, à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Un protocole relatif au transfert est en cours de finalisation entre les parties concernées précisant les modalités du transfert de l'ensemble des salariés de l'association au 1^{er} septembre 2012 et le montant de l'actif net transféré de l'établissement d'accueil de l'association. Sur la base d'un bilan et compte de résultat de l'établissement arrêté au 31/08/2012, l'actif net transféré se détaille comme suit :

Actifs transférés :

- immobilisations nettes	15 388,48 €
- créances familles	6 394,44 €
- autres créances	81 589,24 €
- comptes de régularisation (charges constatées d'avance)	2 445,87 €
TOTAL	105 818,03 €

Passifs transférés :

- Réserves et report à nouveau	143 062,52 €
- Déficit du 01/01 au 31/08/12	-45 675,45 €
- Dettes fournisseurs	12 506,62 €
- Dettes sociales et fiscales	46 400,56 €
- Autres dettes	22 432,94 €
TOTAL	178 727,19 €

Actif net transféré **72 909,16 €**

Il découle de cette opération les éléments suivants:

Le compte de résultat retrace les 8 mois d'activité de l'établissement sous gestion de l'association se soldant par un déficit de 45 675,45 €. Ce déficit est transféré à la CCVH le 31/08/2012. Ce transfert est constaté en compte 770.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice

1 - Immobilisations

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution (*)	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Matériel et outillage	9 471,21	4 200,29	13 671,50	
Installations générales	18 896,46	3 817,06	22 713,52	
Immobilisations financières				
Autres formes de participation	167,72			167,72
Dépôts et cautionnements	155,00	530,00	155,00	530,00
	28 690,39	8 547,35	36 540,02	697,72

(*) les immobilisations corporelles étant reprises par la CCVH au 1er septembre 2012

2 - Amortissements

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Matériel et outillage	3 103,27	1 233,39	4 336,66	
Installations générales	15 026,07	1 633,81	16 659,88	
	18 129,34	2 867,20	20 996,54	

3 - Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES			
Type	Montant	< 1 an	> 1 an
CPAM	63,83	x	
TOTAL	63,83		

ETAT DES DETTES			
	Montant	< 1 an	> 1 an
CCVH	82 799,45	x	
TOTAL	82 799,45		

4 - Charges à payer et produits à recevoir

NEANT

5 - Prestation de Service Unique

INSTITUTIONNELS	
Heures facturées CAF	34 978
Heures facturées MSA	772
Total heures facturées	35 750
Participation familles CAF	49 395,25
Participation familles MSA	1 466,82
Total participation familles	50 862,07
PSU CAF	105 763,87
PSU MSA	1 960,91

6 - Fonds propres de l'association

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation (*)	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Apports sans droit de reprise	23 091,47		23 091,47	
Report à nouveau (créditeur)	104 026,23	21 565,78	119 920,23	5 671,78
Report à nouveau (débitéur)				
Résultat de l'exercice (*)	21 565,78	864,52	21 565,78	864,52
	148 683,48	22 430,30	164 577,48	6 536,30

(*) Conformément à l'Assemblée Générale du 30 juin 2012

7 - Répartition des charges et produits d'exploitation

<u>Charges d'exploitation</u>		
Achats	19 518,65	6,31%
Services extérieurs	28 681,00	9,27%
Impôts, taxes & versements assimilés	13 455,00	4,35%
Charges de personnel	247 643,27	80,07%
Autres charges de gestion courante	0,76	0,00%
Total	309 298,68	100,00%
<u>Produits d'exploitation</u>		
Ressources propres (cotisations, prestations de services)	50 862,07	19,16%
Produits des activités annexes	2 223,01	0,84%
Subvention mairie	70 763,00	26,65%
Subvention Cnasea	16 683,47	6,28%
PSU	107 724,78	40,57%
Autres subventions de fonctionnement		
Autres produits	17 279,00	6,51%
Total	265 515,33	100,00%

8 - Personnel de l'association

Catégories	Effectif moyen en début d'exercice	Augmentation	Diminution (*)	Effectif en fin d'exercice
Contrats à durée indéterminée	10		10	
Contrats à durée déterminée	4		4	
	14		14	

(*) L'ensemble des salariés ayant été repris par la CCVH au 1er septembre 2012

9 - Contributions en nature

Convention de mise à disposition des locaux gratuits en date du 3 avril 2007 pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf préavis de 6 mois

Superficie des locaux :	380 m ² + 1000 m ² de jardin	
Valeur locative annuelle :		8 806 €
Energie (eau, électricité, chauffage)		6 787 €
Personnel détaché		3 310 €
Autres avantages (entretien photocopies)		371 €
Charges supplétives mairie (arrêtées au 31/08/2012)		19 274 €

10 - Informations diverses

* Loi sur le volontariat et le travail éducatif du 23 mai 2006 *

Les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association ne perçoivent ni rémunération directe ou indirecte, ni avantage en nature

11 - Comptes de résultat

COMPTE DE RESULTAT ETABLISSEMENT EAJE AU 31/12/2012					
CHARGES	2012	2 011	PRODUITS	2012	2 011
Achats	19 518,65	27 763,42	Prestations de service	158 586,85	234 008,81
Charges externes	26 366,33	24 656,55	Total Subventions	86 663,47	151 821,05
I&T pour frais de personnel	13 455,00	12 408,00	Cotisations des adhérents	17 186,90	18 383,92
Charges de personnel	247 585,55	334 863,04	Produits de gestion courante	6,06	165,81
Charges de gestion courante	0,76	6,75	Reprise sur provisions		10,89
Amortissements et provisions	2 867,20	4 571,36	Produits financiers	331,51	565,80
Charges financières	15,82	124,71	Produits exceptionnels	2 543,58	19 534,88
Charges exceptionnelles	1 184,51	479,33			
TOTAL DES CHARGES	310 993,82	404 873,18	TOTAL DES PRODUITS	265 318,37	424 490,86
RESULTAT DE L'EXERCICE			-45 675,45		19 617,70

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION AU 31/12/2012					
CHARGES	2012	2 011	PRODUITS	2012	2 011
Salaire C. Balp	363,81		Subvention mairie St André	763,00	763,00
Cadeaux personnel	48,80	563,73	Adhésions	1 450,00	1 565,00
Vide grenier	499,60	390,00	Vide grenier	773,01	1 123,81
Missions, réception	395,36	550,00	Produits financiers	164,90	
Cadeaux Noël et spectacle	767,09		Produits divers	86,04	
Frais divers	121,29				
Frais bancaires	176,48				
TOTAL DES CHARGES	2 372,43	1 503,73	TOTAL DES PRODUITS	3 236,95	3 451,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			864,52		1 948,08

13 - Compte Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Actif net transféré	72 909,16 €
Paiements et encaissements pour le compte de la CCVH entre le 01/09/2012 et le 31/12/2012	9 890,29 €
Dette au 31/12/2012	82 799,45 €

ATTESTATION

Je soussigné Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, atteste que, en accord avec la délibération 545 du 21 novembre 2011 modifiant les statuts de la Communauté de communes dans le cadre de la compétence Petite Enfance, le personnel de l'Association Chrysalides et Papillons à Saint André de Sangonis a été transféré à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault le 01^{er} septembre 2012.

En accord avec la délibération 704 du 24 septembre 2012 modifiant le tableau des effectifs, voici la liste du personnel transféré au sein de la Communauté de communes :

Civilité	Prénom	Nom	Fonction	Grade / type d'emploi
Madame	Elisabeth	ARBEFEUILLE	Responsable qualité de vie	Auxiliaire de puériculture de 1ère cl.
Madame	Cécile	AUDRIN	Assistante petite enfance	Adjoint d'animation de 2ème cl.
Madame	Nathalie	BORIN	Responsable pédagogique	Educatrice de jeunes enfants
Madame	Hélène	CINESI	Remplaçante polyvalente	CAE
Madame	Sophie	COSTE	Directrice	Educatrice de jeunes enfants
Madame	Rachel	CRAIG	Directrice adjointe	Attachée sanitaire et social
Madame	Danielle	CROCI	Responsable entretien	Adjoint technique de 2ème cl.
Madame	Catherine	DEAU	Secrétaire	CAE
Madame	Hoda	ELJELALI	Aide maternelle	CAE
Madame	Marlon	GAL	Aide-Maternelle	CAE
Madame	Inès	NOGUERA	Assistante petite enfance	Adjoint d'animation de 2ème cl.
Madame	Marie-Pierre	POUJADE	Responsable qualité de vie	Adjoint d'animation de 2ème cl.
Monsieur	Olivier	SALFATI	Responsable cuisine	Adjoint technique de 2ème cl.
Madame	Magali	VICTORIA	Responsable pédagogique	Educatrice de jeunes enfants

En foi de quoi la présente attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Gignac, le 27 mai 2013